

Je circule à vélo

Saint-Brieuc Armor
Agglomération est l'autorité
organisatrice de la mobilité

Mise à jour le 07 décembre
2023

Aide à l'achat d'un vélo électrique

Pour favoriser la pratique du vélo comme mode de déplacement, Saint-Brieuc Armor Agglomération attribue une aide à l'achat de vélos à assistance électrique (VAE) et de vélo cargo, à destination des habitants du territoire.

Depuis juin 2020, 350 000 € ont été engagés pour plus de 2000 familles.



L'Agglomération a décidé de renouveler une nouvelle enveloppe financière de 80 000 € pour l'année 2023, **enveloppe qui a déjà été entièrement consommée.**

Le dispositif sera reconduit en 2024, les dossiers éligibles concerneront uniquement les achats réalisés à partir du 1^{er} janvier 2024. Saint-Brieuc Armor Agglomération versera au bénéficiaire une subvention correspondant à 25 % du montant du vélo réglé par l'acheteur, plafonné à 150 €, **dans la limite des fonds disponibles. Votre demande d'aide pourra être transmise via un formulaire en ligne disponible prochainement.**

L'État a également mis en place un dispositif d'aides à l'achat de VAE.

[Accédez \(https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15906\)](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15906)

au formulaire et aux détails des aides de l'État.